



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> décembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-cinquième session

Point 118 de l'ordre du jour

## Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

### Rapport de la Troisième Commission

*Rapporteur* : M. Asif **Garayev** (Azerbaïdjan)

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 17 septembre 2010, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-cinquième session la question intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et de la renvoyer à toutes les grandes commissions, uniquement pour qu'elles en tiennent compte lorsqu'elles examineraient leur programme de travail provisoire et prendraient leur décision y relative.
2. La Troisième Commission a examiné la question à sa 52<sup>e</sup> séance, le 23 novembre 2010 (voir A/C.3/65/SR.52). Elle était saisie de son programme de travail provisoire, déposé par son président, pour la soixante-sixième session de l'Assemblée générale (A/C.3/65/L.66).
3. Également à sa 52<sup>e</sup> séance, la Commission a approuvé son programme de travail provisoire pour la soixante-sixième session (A/C.3/65/L.66) et décidé de le transmettre à l'Assemblée générale (voir par. 4).



## **Recommandation de la Troisième Commission**

4. La Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

### **Programme de travail provisoire de la Troisième Commission pour la soixante-sixième session de l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale approuve le programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-sixième session, qui est reproduit ci-après :

Point 1. Développement social :

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, au vieillissement, aux personnes handicapées et à la famille;
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

Point 2. Prévention du crime et justice pénale.

Point 3. Contrôle international des drogues.

Point 4. Promotion de la femme :

- a) Promotion de la femme;
- b) Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Point 5. Promotion et protection des droits de l'enfant :

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant;
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

Point 6. Droits des peuples autochtones :

- a) Droits des peuples autochtones;
- b) Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones.

Point 7. Promotion et protection des droits de l'homme :

- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
- d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

- Point 8. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
- a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;
  - b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
- Point 9. Droit des peuples à l'autodétermination.
- Point 10. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.
- Point 11. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.
-